

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2012

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX-HUIT JUIN A 14 HEURES 00

Les actionnaires de la SAS A-PROBAT au capital de 9.000 euros, divisé en 180 actions de 50 Euros, se sont réunis au 22 rue Danton, 92300 Levallois-Perret, sur convocation de la Présidente, ainsi que chacun le reconnaît.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie RAVET, en sa qualité de Présidente.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent 180 actions sur un total de 180 actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires conformément aux statuts de la société.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation aux actionnaires
- la feuille de présence revêtue de la signature des actionnaires
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée

Puis Madame la Présidente rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les délais prévus par la loi précédant la présente réunion. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation d'un nouvel associé
- Approbation d'un projet de cessions d'actions
- Approbation d'un projet de TUP
- Modification de l'objet social
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts
- Ajout d'une enseigne
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts

A-PROBAT

22 rue Danton – 92300 Levallois-Perret
contact@a-probat.fr – 01 82 88 94 06
SAS au capital de 9000 € - RCS : 521 291 377 (Nanterre)
Siret : 521 291 377 00021 – APE : 41.20A
N° TVA intracommunautaire : FR82521291377

Madame la Présidente déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la Présidente de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des documents sociaux ont été respectées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'agréer, en tant que nouvelle associée, Madame Virginie Brissaud, épouse Ravet, domiciliée 55 rue Louis Rouquier, 92300 Levallois-Perret.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le projet de cession à Madame Virginie Ravet de 9 actions appartenant à Monsieur Florin Cengheri et de 9 actions appartenant à Monsieur Jérôme Ravet.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le rachat de l'ensemble des parts sociales de la SARL Virginie Ravet et la transmission universelle de son patrimoine à la SAS A-Probat. L'Assemblée donne tous pouvoirs à la Présidente pour la réalisation matérielle de cette opération.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de compléter l'objet social en y ajoutant les activités de conseil, étude, conception et réalisation par tous moyens de tous aménagements de l'intérieur ou de décoration d'immeubles, magasins, logements et autres locaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

A-PROBAT

22 rue Danton – 92300 Levallois-Perret
contact@a-probat.fr – 01 82 88 94 06
SAS au capital de 9000 € - RCS : 521 291 377 (Nanterre)
Siret : 521 291 377 00021 – APE : 41.20A
N° TVA intracommunautaire : FR82521291377

A-PROBAT

RÉNOVATION & AMÉNAGEMENT



MAÇONNERIE



PLOMBERIE



PEINTURE



PEINTURE

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts :

Il est ajouté, à la fin de la première phrase, les mots suivants : « ainsi que le conseil, l'étude, la conception et la réalisation par tous moyens de tous aménagements de l'intérieur ou de décoration d'immeubles, magasins, logements et autres locaux ».

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'ajouter le nom commercial « Virginie Ravet Conseil » à son inscription au RCS et de l'utiliser dans le cadre de ses activités de conseil, étude, conception et réalisation d'aménagements et de décoration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts :

Il est ajouté, in fine, les mots suivants : « Par ailleurs, la société souhaite pouvoir utiliser l'enseigne Virginie Ravet Conseil et que ce nom commercial soit inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ».

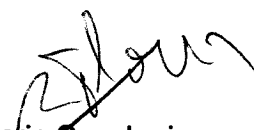
Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

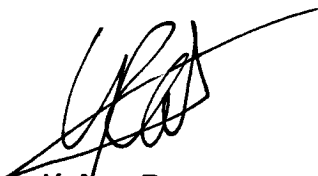
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.



Virginie RAVET
Présidente



Flotim Cengheri
Associé



Jérôme Ravet
Associé

A-PROBAT

22 rue Danton – 92300 Levallois-Perret
contact@a-probat.fr – 01 82 88 94 06
SAS au capital de 9000 € - RCS : 521 291 377 (Nanterre)
Siret : 521 291 377 00021 – APE : 41.20A
N° TVA intracommunautaire : FR82521291377